

Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne Tél. 031 322 25 11, fax 031 323 02 63 E-Mail: joerg.amsler@blw.admin.ch

Référence

http://www.blw.admin.ch Internet Secrétariat 031 322 26 55 Ligne directe 031 322 26 61 902.1-03 (913.1-03) ams/bor

Aux services cantonaux chargés des améliorations structurelles et

de l'aide aux exploitations

CIRCULAIRE 1/2003

Crédits d'investissements et contributions pour améliorations structurelles, aide aux exploitations, contingents 2003

Concerne le canton de/du _	

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre demande du 8 novembre 2002 en nous transmettant vos estimations concernant les fonds nécessaires pour les crédits d'investissements, l'aide aux exploitations et les crédits d'engagement annuels.

Le Parlement ayant approuvé le budget 2003 de la Confédération le 13 décembre 2002, nous sommes en mesure de vous communiquer les contingents cantonaux. A l'exception des engagements pris envers l'étranger, toutes les rubriques sont soumises à une réduction linéaire de 1 %. Nous en avons tenu compte dans les indications ci-après.

1 **Crédits d'investissements** (rubrique 708.4200.100)

Les nouveaux fonds disponibles se montent à 79,42 millions de francs, ce qui correspond aux besoins qui nous ont été annoncés. Sur demande écrite, nous vous transférerons le contingent souhaité, à condition que les avoirs minimaux en caisse aient baissé au niveau prévu à l'art. 62, al. 2, OAS. Dès la mi-octobre, nous disposerons en outre de contingents qui n'auront pas été épuisés et que nous pourrons mettre à la disposition des cantons dont les besoins en la matière sont attestés.

2 Aide aux exploitations (rubrique 708.4600.101)

Nous sommes en mesure d'engager un montant de 34,65 millions de francs sous la forme de nouveaux fonds.

Les besoins qui nous ont été communiqués sont inférieurs à ce montant. C'est pourquoi, nous renonçons à le répartir entre les cantons. Votre fonds de roulement pourra ainsi être alimenté,

pour autant que le niveau minimum des avoirs en caisse soit atteint et que la prestation cantonale exigée soit fournie.

3 Crédit d'engagement annuel (contributions pour améliorations structurelles / rubrique 00.708.02)

Les cantons pourront prendre des engagements pour un total de 94,05 millions de francs.

Comme les années passées, les projets doivent être jugés d'après l'ordre de priorités.

Le crédit d'engagement annuel est attribué globalement à chaque canton; le montant indiqué doit donc couvrir toutes les mesures. Il incombe exclusivement au canton d'assurer et de surveiller, le cas échéant, sa répartition entre plusieurs services.

Le contingent global de votre canton pour l'an 2003 été fixé comme suit:

crédit d'engagement annuel (contributions)	fr

Nous vous prions instamment de nous faire parvenir au fur et à mesure les demandes de contributions, accompagnées du dossier requis. Le dernier délai pour leur dépôt est fixé au 15 octobre 2003. Nous tenons à rappeler, à ce sujet, que l'allocation de la contribution cantonale, ainsi que l'autorisation exécutoire et la preuve de la publication font obligatoirement partie du dossier.

4 Crédit de paiement annuel (contributions pour améliorations structurelles / rubrique 708.4600.100)

Les fonds disponibles se montent à 94.05 millions de francs.

Nous avons réparti le crédit de paiement global en fonction des montants alloués mais pas encore versés des années précédentes, et en considération des allocations probables de 2003.

Le crédit de paiement global de votre canton pour l'an 2003 est le suivant:

crédit de p	aiement ((contributions)	fr.	

Il incombe exclusivement au canton d'assurer et de surveiller la répartition entre les services cantonaux concernés. Nous vous réservons votre contingent jusqu'au **15 novembre 2003**, en vous priant instamment de ne **pas attendre le dernier moment pour nous envoyer les demandes de paiement**, afin que les versements puissent s'effectuer à temps.

Comptant sur une collaboration agréable, nous vous souhaitons, pour la nouvelle année, une bonne santé, des projets intéressants et du succès.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'agriculture

Division principale Paiements directs et structures Division Améliorations structurelles, le chef

Jörg Amsler